

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2026 - 2027

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect²:

 **du 1er septembre au 15 octobre (inclus) 2026**

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

 Si lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux ou au Centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Sont concernés par cette aide financière les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

 **Ne sont pas concernés par cette aide financière :**

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025.

 Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le ministère chargé de l'éducation nationale.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs célibataires
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037€	23 731€	27 121€	31 360€	35 597€	40 684€	45 769€	50 855€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	– L'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF
Si votre enfant est inscrit au CNED	– Relevé d'identité bancaire

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter : <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

Cette page permet de connaître les coordonnées du service compétent pour l'envoi de votre demande de bourse.

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance

Son nom d'usage (si différent)

Son prénom

Son numéro fiscal

Son adresse

Code postal

Commune

Exerce t-il une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ Non

Profession

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement

Code postal

Commune

Classe actuelle où l'élève est scolarisé

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2026 - 2027, en :

☐ Lycée public ou privé

☐ Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			

4. Engagement de la famille

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi².**

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

Je soussigné :

Le: 1 / 18 30 / 8 8 8 8

--



Rubrique réservée au chef d'établissement

Observations éventuelles :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de votre enfant et pour vous contacter.

- la rubrique « Information sur le traitement de vos données personnelles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription ;

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

cerfa N° 11319*23

Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement (1) : INSTITUTION JEANNE D'ARC

11 Boulevard Henri IV - 91150 ETAMPES

UAI : 0 9 1

Département : 0 9 1

PROCURATION ANNUELLE

Paielement des bourses nationales de collège ou de lycée

Année scolaire 2026 / 2027

Si la bourse vous est attribuée, vous pouvez décider qu'elle soit directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer la contribution des familles et les frais de restauration scolaire.
Pour cela, remplissez et signez cette procuration au représentant légal de l'établissement.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

adresse :

code postal : commune

agissant en tant que (2) : père ☐ ou mère ☐ ou représentant légal de l'enfant ☐

nom et prénom de l'élève :

en classe de : pour l'année scolaire 2026 / 2027

autorise

Cadre à compléter par l'établissement

Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement. M. DUBOIS Thierry - Chef d'établissement

M. DUBOIS Thierry - Chef d'établissement

agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse nationale de collège ou de lycée attribuée à l'élève nommé plus haut.

Cette autorisation implique que le représentant légal de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement ;
- ~~me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de l'élève nommé plus haut, après~~
- ~~deduction de la contribution des familles et des frais de restauration scolaire à la fin de chaque trimestre.~~

A, le

Signature du responsable de l'élève

A, le

Signature du représentant légal de l'établissement

Cette procuration est à transmettre par l'établissement au service académique des bourses.

(1) Nom, adresse exacte de l'établissement ou cachet de l'association de gestion.

(2) Cocher la case correspondante.